

Pénurie de candidats ou ostracisme corporatif ?

Malgré la mise en place, dès 1995, de différents dispositifs¹, censés encourager les installations, le déclin du nombre d'exploitations agricoles se poursuit inexorablement.

Les

recherches, conduites au début des années 2000², ont mis en évidence que :

—

l'agriculture perd 10000 chefs d'exploitation, par an, car les 27000 départs annuels sont loin d'être compensés par les 16-17000 nouvelles installations.

—

plus d'un tiers des installations s'établissent Hors Cadre Familial (HCF) et leur proportion a plus que doublé en dix ans;

—

le nombre d'installations ne bénéficiant pas de la DJA est, lui aussi, en constante augmentation, depuis, au moins, 1995, pour dépasser 60 %, en 2006;

—
8000 installations (60 %, la majorité) sont exclues des aides d'Etat, parce qu'elles ne correspondent pas à l'une ou à l'autre des conditions requises (trop âgés, RMIstes, pas de diplômes agricoles, trop petite surface, production « atypique »).

C'est
dire que le territoire agricole est en train d'évoluer sous la poussée de deux dynamique opposées :

—
d'une part, le nombre résiduel de familles d'exploitants conventionnels n'engendre plus la quantité d'héritiers nécessaires au renouvellement de la profession, d'autant qu'une partie d'entre eux³ s'oriente vers d'autres secteurs;

—
d'autre part, une forte augmentation de nouveaux venus, aux profils atypiques, sans lesquels le déclin des exploitants conventionnels serait bien plus rapide.

Des nouveaux venus au profil fort différent.

Quelle

que soit leur filiation ou leur origine géographique, qu'ils soient jeunes, ou de plus de 40 ans... ces nouveaux venus qui s'installent à contre-courant des politiques officielles, ressemblent, de moins en moins, aux exploitants conventionnels qui les regardent comme des aliens. Ils n'en font pas moins preuve de détermination, capacité de travail, initiative. Pour financer du foncier, du cheptel, des bâtiments d'élevage, des équipements de transformation, ils en passent⁴ par la vente de biens personnels, des emprunts familiaux, des aides des collectivités locales; ou alors, ils se réplient sur le maraîchage, l'apiculture, les escargots, la spiruline, voire la cueillette/transformation (sirops, hydrolats, vinaigre, confits, confitures).

Souvent, ils s'accommodent, d'une installation progressive, financée par la pluriactivité, au fur et à mesure de la construction du projet. Tout en se satisfaisant de petites surfaces (26 ha, en moyenne), ils contribuent à l'emploi bien plus que les exploitations conventionnelles, dont la surface moyenne ne cesse de s'accroître. Enfin, ils démontrent leur fiabilité, puisque, après 10 ans, la grande majorité d'entre eux se maintient.

Ils

parlent souvent d'échapper aux relations hiérarchiques, de retrouver la cohérence éthique d'un travail physique dans la nature, autoproduisant son alimentation, protégeant l'environnement, la biodiversité. Si le niveau de revenu ne constitue pas l'objectif principal, ils n'en veillent pas moins à s'approprier la valeur ajoutée, en privilégiant la qualité, l'agriculture biologique, la transformation, les circuits courts ou des formes de diversification (gîtes, fermes auberges, accueil pédagogique ...).

Les recherches soulignent que ces installations, échappant à la normalisation de la corporation représentent, un atout pour la vie sociale, économique, politique des territoires, dont l'importance va bien au-delà de leur poids quantitatif et même de leur fonctionnalité agricole. En générant emplois et services, ces activités mettent en place une économie qui ne fonctionne pas sur le mode *concentration-captation*, mais sur celui *dissémination-redistribution*, au sein de cette fraction (non négligeable) de la société civile qui recherche le contact avec les producteurs de sa propre nourriture, dont elle partage les aspirations et les valeurs.

Cette proximité inédite entre citoyens et paysans enrichit considérablement les ressources collectives disponibles localement : constitution d'associations qui offrent un accompagnement non-conventionnel à ceux que les structures officielles négligent⁵, élaboration de dispositifs locaux de circulation marchande, indépendants de la grande distribution (vente directe à la ferme, AMAP, marchés et magasins de

producteurs, etc.). En somme, en consolidant le tissu social, la conservation (et l'accroissement) des installations « atypiques » joue un rôle, dans la gouvernance des territoires, en renforçant les liens entre ville et tissu rural.

L'establishment

agricole se montre profondément réticent (pour ne pas dire hostile).

Pourtant,

l'establishment

agricole, dans son ensemble, semble ne s'y intéresser qu'à contre cœur, comme si la terre cultivable ne pouvait être mise en valeur

qu'en s'intégrant aux firmes agro-alimentaires⁶, dépendantes de la chimie, des énergies fossiles et en s'adressant au marché global.

Ce

sont, bien sur, les voisinages (propriétaires fonciers, exploitants

conventionnels, cédants), qui maugréent qu'on qui aurait bien mieux

utilisées ces terres pour agrandir des exploitations existantes...

Ce sont, surtout, les structures professionnelles et les banques,

s'accrochant aux critères de taille, quantité, compétition, profit, pour contrarier tout ce qui diffère de leur univers culturel.

Le

« *Livre*

noir de l'installation »

(2012) montre comment les gestionnaires du PPP⁷ utilisent le dispositif pour décourager certains candidats, pour en infléchir certains projets dans un sens plus conforme à l'agriculture conventionnelle et pour ne retenir que ceux d'une optique purement économique et comptable, au grand dam du pluralisme et de la neutralité, prescrits par les textes.

Nombre

d'installés « hors cadre » témoignent que les seules offres qu'on leur a proposé n'avaient aucun rapport avec leur demande, concernaient des exploitations très éloignées de leur projet, bien trop grandes, exigeant des financements hors des possibilités dont ils avaient fait état; ils confessent que l'indifférence, voire le mépris, qui a accueilli leurs projets de petite taille, leur méthodes de culture alternatives et de distribution indépendante ont fini par les détourner des structures officielles⁸.

Quand

les acteurs dominants se plaignent de la « *raréfaction des vocations* » , déplorent « *qu'on*

ait tant de mal à trouver de candidats crédibles »
et que « *nombre*
de fermes ne trouvent pas repreneur»,
il est bon de se souvenir des témoignages de ces nouveaux
paysans,
et de garder à l'esprit qu'en
jouant l'inertie des structure établies contre les nouveaux
venus,
l'administration et la corporation professionnelle ont
concentré
tout ce
qui était à louer ou à vendre
dans des exploitations de plus grande taille; que, déjà,
elles ont donné une forme telle à une partie très importante
des
terres agricoles, que seuls des repreneurs
dotés de
ressources financières importantes peuvent y avoir accès. Que,
pendant plusieurs décennies, au nom de la compétitivité, elles
ont
encouragé l'homogénéisation de territoires entiers⁹,
rendant leur reconversion-transition encore plus difficile).
Aujourd'hui,
cette mise en forme
globale est si avancé qu'en 2010, 50 % de la surface utile
nationale
appartient au 10 % des plus grandes exploitations.

Ainsi,
un demi siècle de modèle productiviste aura préparé, peut-être
sans le savoir, cette agriculture sans paysans (mais avec son
salarariat agricole, inévitable jusqu'à l'avènement des robots),
où
des grandes étendues de terre pourront être gérées et
exploitées

par des sociétés agro-industrielles (pourquoi pas, étrangères), voire négociées en bourse par des investisseurs financiers.

Tout semble, désormais, se passer comme si, après un demi-siècle de lamentations sur la petite taille de fermes non compétitives, on avait intériorisée que la forme véritable de la surface cultivable était celle de l'exploitation poursuivant le mirage des agrandissements et de la compétition sur les marchés globaux... Comme si, désormais, il était inconvenant de se rappeler que ce processus d'agrandissement et d'investissements, est susceptible de déconstruction¹⁰...

Comme si on ne savait plus que la dimension n'est qu'un fétiche social, que la forme « ferme » peut être démembrée, désassemblée, débitée et que l'étendue du foncier indifférencié qui en constitue le substrat, peut être attribuée aux différents porteurs de projets de mise en valeur, en fonction de leurs besoins.

La « rareté de candidats » ne tient pas à la dégradation de l'image du travail de la terre... Elle tient au fait qu'à des nouveaux venus recherchant, tout simplement, de la terre, le système institutionnel ne sait proposer que des « exploitations », ayant subi, pendant plusieurs décennies, un énergique

formatage
foncier productiviste.

(Suite au prochain numéro)

1

En 1995, le CNJA (qui deviendra JA, en 2002), lance une « Charte à l'installation »; en 2002 le « Livre blanc de l'installation »; en 2012, le « Pacte pour l'installation ». Leur échec est avéré : le nombre d'installés aidés stagne autour de 5-6000/an, très loin de l'objectif affiché de 12000.

2

Ces recherches ont ciblé soit les installations n'ayant pas bénéficié des aides d'Etat (Installations Non Aidées : INA), soit celles qui ont eu lieu Hors Cadre Familial (HCF). Par contre, rien ne semble avoir été entrepris pour étudier les projets n'ayant pas abouti à une installations, les raisons du rejet des dossiers et la destination finale du foncier correspondant.

3

On conçoit que les enfants ne soient pas séduits par l'expérience de parents, abandonnés aux « forces du marché », par ces mêmes structures qui les ont poussés à s'agrandir, à investir, à s'endetter.

4

Faute de DJA, le crédit

bancaire devient presque inaccessible.

5

Nourries par la solidarité citoyens-paysans, ces structures non-conventionnelles, généralement locales, prêtent main forte à tout porteur de projet, notamment étranger au milieu agricole, en lui facilitant l'accès au foncier et en lui proposant des formes d'accompagnement et de sécurisation spécifiques.

6

À ce propos voire

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/09/14/consomm-acteur-ou-citoyen-concerne-une-nouvelle-contribution-de-thomas-regazzola>

7

En 2009, le PPP a été mis en place, avec sa porte d'accès, le « Point Accueil Installation » qui a remplacé les anciens PII.

En principe, ces nouveaux dispositifs doivent être ouverts à tout porteur de projet et valoriser les compétences de chacun, prenant en compte non seulement les critères économiques conventionnels, mais aussi la notion de projet de vie et de « vivabilité ».

8

Voire, à ce propos, le récit

édifiant publié par Reporterre (Janvier 2017) :

<https://reporterre.net/Installation-agricole-les-neo-paysans-ne-sont-pas-bienvenus>

9

Les chambres d'agriculture de

certaines territoires, devenus des véritables fiefs de l'élevage hors sol, se demandent si le défi du départ à la retraite d'une

majorité des exploitants actuels, dans les cinq prochaines années,

« ne devrait pas être relevé en développant le salariat agricole »

10

Même au prix du partage de

certaines « exploitations », dans leur forme actuelle de façon analogue à la rénovation urbaine qui démolit des barres HLM pour redonner de la mobilité au logement et favoriser la mixité

sociale.